

SAS 100% EXCLUSIF-IMMO

Société par actions simplifiée

Capital : 6.000,00 euros

Siège social : 16 impasse de la Guillonière à VEAUCHE (42340)

Immatriculée 824 368 518 au RCS de SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 15 juin 2026

LE 15 juin 2026 A 19H00

Au siège social de la société ci-dessus nommée.

Les associés de la Société 100% EXCLUSIF-IMMO, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy METAY, Président et associé de la société.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Jérémy METAY,
- Monsieur David CORNU,
- Monsieur Ludovic MARCOCCIO ;

Soit au total, trois associés présents, totalisant cent actions, soit 100 % des voix.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Les documents suivant sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

PREMIERE RESOLUTION : CESSION D'ACTIONS AU PROFIT DE MONSIEUR LUDOVIC MARCOCCIO

- Accepter la cession des 34 actions, portant les numéros 1 à 34 détenues par Monsieur Jérémy METAY au profit de Monsieur Ludovic MARCOCCIO moyennant le prix principal de TROIS MILLE QUATRE CENT EUROS (3400,00 EUR) payable comptant, conformément au projet de cession d'actions communiqué aux associés dès avant les présentes.

LM DC JM

- Accepter la cession des 33 actions, portant les numéros les numéros 35 à 67 détenues par Monsieur David CORNU au profit de Monsieur Ludovic MARCOCCIO moyennant le prix principal de TROIS MILLE TROIS CENT EUROS (3300,00 EUR) payable comptant, conformément au projet de cession d'actions communiqué aux associés dès avant les présentes.

- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION DE MONSIEUR JEREMY METAY EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET NOMINATION DE MONSIEUR LUDOVIC MARCOCCIO EN REMPLACEMENT

- Accepter la démission de Monsieur Jérémy METAY en sa qualité de Président de la société, et voter la nomination de Monsieur Ludovic MARCOCCIO, cessionnaire susnommé, en qualité de nouveau Président de la société.

- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

TROISIEME RESOLUTION : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

- Autoriser le transfert du siège social de la société afin que cette dernière soit désormais domiciliée à SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (42800) 2579 route de Jurieux.
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Deuxième résolution

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Troisième résolution

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe

DC

LM

JM

du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur Jérémy METAY ou à Monsieur Ludovic MARCOCCIO à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les associés.

Monsieur Ludovic MARCOCCIO

Monsieur David CORNU

Monsieur Jérémy METAY



LM



DC



JM

